

## BAREME DES HONORAIRES

*Barème en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023*

\*Taux actuel de TVA de 20 % étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale

HONORAIRES	HONORAIRES TTC *
<b><u>Transactions :</u></b>	
Jusqu'à 20 000€	Forfait 2 000,00€
De 20 001€ à 100 000€	9 % du prix de vente TTC
De 100 001€ à 200 000€	8% du prix de vente TTC
De 200 001 à 300 000€	7% du prix de vente TTC
De 300 001€ à 400 000€	6% du prix de vente TTC
Plus de 400 000€	5% du prix de vente TTC
<b><u>Honoraires de location :</u></b>	
- <b><u>Habitations :</u></b>	
• Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	10,00 € TTC du m <sup>2</sup> pour chaque partie.
• Rédaction du bail (Candidat locataire trouvé directement par le propriétaire)	150,00 € TTC pour chaque partie.
• Etats des lieux (Entrée)	3,00 € TTC du m <sup>2</sup> pour le locataire.
• Etats des lieux (Entrée + sortie)	3,00 € TTC du m <sup>2</sup> pour le propriétaire.
- <b><u>Commerces :</u></b>	
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail, états des lieux entrée et sortie :	18,00 % TTC des loyers annuels HT hors charges à la charge du preneur seul.